



TG/CORDY(proj.5)

ORIGINAL : anglais

DATE : 2016-01-26

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Genève

PROJET

CORDYLINE

Code UPOV : CORDY

Cordyline Comm. ex Juss.
à l'exclusion de *Cordyline brasiliensis* Planch. et de
Cordyline fruticosa (L.) A. Chev.

PRINCIPES DIRECTEURS

POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN

DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENÉITÉ ET DE LA STABILITÉ

établis par un (des) expert(s) de la Nouvelle-Zélande

pour examen par le

*Comité technique à sa cinquante-deuxième session,
qui se tiendra à Genève du 14 au 16 mars 2016*

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV

Autres noms communs :*

<i>Nom botanique</i>	<i>anglais</i>	<i>français</i>	<i>allemand</i>	<i>espagnol</i>
<i>Cordyline</i> Comm. ex Juss., <i>Cordyline</i> Comm. ex R. Br.	Cordyline, Cabbage Tree, Torquay Palm	Cordyline	Cordyline, Keulenbaum, Keulenlilie	Cordyline

Ces principes directeurs ("principes directeurs d'examen") visent à approfondir les principes énoncés dans l'introduction générale (document TG/1/3) et dans les documents TGP qui s'y rapportent afin de donner des indications concrètes détaillées pour l'harmonisation de l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS) et, en particulier, à identifier des caractères convenant à l'examen DHS et à la production de descriptions variétales harmonisées.

DOCUMENTS CONNEXES

Ces principes directeurs d'examen doivent être interprétés en relation avec l'introduction générale et les documents TGP qui s'y rapportent.

* Ces noms, corrects à la date d'adoption des présents principes directeurs d'examen, peuvent avoir été révisés ou actualisés. [Il est conseillé au lecteur de se reporter au code taxonomique de l'UPOV, sur le site Web de l'UPOV (www.upov.int), pour l'information la plus récente].

<u>SOMMAIRE</u>	<u>PAGE</u>
1. OBJET DE CES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN	3
2. MATERIEL REQUIS	3
3. METHODE D'EXAMEN	3
3.1 NOMBRE DE CYCLES DE VEGETATION.....	3
3.2 LIEU DES ESSAIS	3
3.3 CONDITIONS RELATIVES A LA CONDUITE DE L'EXAMEN.....	3
3.4 PROTOCOLE D'ESSAI	3
3.5 ESSAIS SUPPLEMENTAIRES.....	3
4. EXAMEN DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENEITE ET DE LA STABILITE	4
4.1 DISTINCTION.....	4
4.2 HOMOGENEITE.....	5
4.3 STABILITE.....	5
5. GROUPEMENT DES VARIETES ET ORGANISATION DES ESSAIS EN CULTURE	5
6. INTRODUCTION DU TABLEAU DES CARACTERES	6
6.1 CATEGORIES DE CARACTERES	6
6.2 NIVEAUX D'EXPRESSION ET NOTES CORRESPONDANTES	6
6.3 TYPES D'EXPRESSION.....	7
6.4 VARIETES INDIQUEES A TITRE D'EXEMPLES.....	7
6.5 LEGENDE	7
7. TABLE OF CHARACTERISTICS/TABLEAU DES CARACTERES/MERKMALSTABELLE/TABLA DE CARACTERES	8
8. EXPLICATIONS DU TABLEAU DES CARACTERES	12
8.1 EXPLICATIONS PORTANT SUR PLUSIEURS CARACTERES	12
8.2 EXPLICATIONS PORTANT SUR CERTAINS CARACTERES	12
9. BIBLIOGRAPHIE	16
10. QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	17

1. Objet de ces principes directeurs d'examen

Ces principes directeurs d'examen s'appliquent à toutes les variétés de *Cordylina* Comm. ex Juss. à l'exclusion de *Cordylina brasiliensis* Planch. et de *Cordylina fruticosa* (L.) A. Chev.

2. Matériel requis

2.1 Les autorités compétentes décident de la quantité de matériel végétal nécessaire pour l'examen de la variété, de sa qualité ainsi que des dates et lieux d'envoi. Il appartient au demandeur qui soumet du matériel provenant d'un pays autre que celui où l'examen doit avoir lieu de s'assurer que toutes les formalités douanières ont été accomplies et que toutes les conditions phytosanitaires sont respectées.

2.2 Le matériel doit être fourni sous forme de plantes capables d'exprimer les caractères pertinents de la variété durant le premier cycle de végétation.

2.3 La quantité minimale de matériel végétal à fournir par le demandeur est de :

8 plantes.

2.4 Le matériel végétal doit être manifestement sain, vigoureux et indemne de tout parasite ou toute maladie importants.

2.5 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. S'il a été traité, le traitement appliqué doit être indiqué en détail.

3. Méthode d'examen

3.1 *Nombre de cycles de végétation*

En règle générale, la durée minimale des essais doit être d'un seul cycle de végétation.

3.2 *Lieu des essais*

En règle générale, les essais doivent être conduits en un seul lieu. Pour les essais conduits dans plusieurs lieux, des indications figurent dans le document TGP/9, intitulé "Examen de la distinction".

3.3 *Conditions relatives à la conduite de l'examen*

3.3.1 Les essais doivent être conduits dans des conditions assurant une croissance satisfaisante pour l'expression des caractères pertinents de la variété et pour la conduite de l'examen.

3.3.2 Étant donné les variations de la lumière solaire, les déterminations de la couleur avec un code de couleurs doivent être faites dans une enceinte avec une lumière artificielle ou au milieu de la journée, dans une pièce sans rayon de soleil direct. La distribution spectrale de la source de lumière artificielle doit être conforme à la norme CIE de la lumière du jour définie conventionnellement D 6.500 et rester dans les limites de tolérance du "*British Standard 950*", partie I. Les déterminations doivent être faites en plaçant la partie de plante sur un fond de papier blanc. Le code de couleur et sa version doivent être indiqués dans la description variétale.

3.4 *Protocole d'essai*

Chaque essai doit être conçu de manière à porter au total sur 8 plantes au moins.

3.5 *Essais supplémentaires*

Des essais supplémentaires peuvent être établis pour l'observation de caractères pertinents.

4. Examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

4.1 *Distinction*

4.1.1 Recommandations générales

Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction. Cependant, il conviendra de prêter une attention particulière aux points ci-après.

4.1.2 Différences reproductibles

Les différences observées entre les variétés peuvent être suffisamment nettes pour qu'un deuxième cycle de végétation ne soit pas nécessaire. En outre, dans certains cas, l'influence du milieu n'appelle pas plus d'un cycle de végétation pour s'assurer que les différences observées entre les variétés sont suffisamment reproductibles. L'un des moyens de s'assurer qu'une différence observée dans un caractère lors d'un essai en culture est suffisamment reproductible consiste à examiner le caractère au moyen de deux observations indépendantes au moins.

4.1.3 Différences nettes

La netteté de la différence entre deux variétés dépend de nombreux facteurs, et notamment du type d'expression du caractère examiné, selon qu'il s'agit d'un caractère qualitatif, un caractère quantitatif ou encore pseudo-qualitatif. Il est donc important que les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen soient familiarisés avec les recommandations contenues dans l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction.

4.1.4 Nombre de plantes ou parties de plantes à examiner

Sauf indication contraire, aux fins de la distinction, toutes les observations portant sur des plantes isolées doivent être effectuées sur 7 plantes ou des parties prélevées sur chacune de ces 7 plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l'essai, sans tenir compte d'éventuelles plantes hors-type. Dans le cas d'observations portant sur des parties de plantes isolées, le nombre de parties à prélever sur chacune des plantes est de 2.

4.1.5 Méthode d'observation

La méthode recommandée pour l'observation du caractère aux fins de la distinction est indiquée par le code suivant dans la deuxième colonne du tableau des caractères (voir le document TGP/9 "Examen de la distinction", section 4 "Observation des caractères") :

MG : mensuration unique d'un ensemble de plantes ou de parties de plantes

MS : mensuration d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes

VG : évaluation visuelle fondée sur une seule observation faite sur un ensemble de plantes ou de parties de plantes

VS : évaluation visuelle fondée sur l'observation d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes

Type d'observation : visuelle (V) ou mesure (M)

L'observation "visuelle" (V) est une observation fondée sur le jugement de l'expert. Aux fins du présent document, on entend par observation "visuelle" les observations sensorielles des experts et cela inclut donc aussi l'odorat, le goût et le toucher. Entrent également dans cette catégorie les observations pour lesquelles l'expert utilise des références (diagrammes, variétés indiquées à titre d'exemples, comparaison deux à deux) ou des chartes (chartes de couleur). La mesure (M) est une observation objective en fonction d'une échelle graphique linéaire, effectuée à l'aide d'une règle, d'une balance, d'un colorimètre, de dates, d'un dénombrement, etc.

Type de notation : pour un ensemble de plantes (G) ou des plantes isolées (S)

Aux fins de l'examen de la distinction, les observations peuvent donner lieu à une notation globale pour un ensemble de plantes ou parties de plantes (G), ou à des notations pour un

certain nombre de plantes ou parties de plantes isolées (S). Dans la plupart des cas, la lettre "G" correspond à une notation globale par variété et il n'est pas possible, ni nécessaire, de recourir à des méthodes statistiques pour évaluer la distinction.

Lorsque plusieurs méthodes d'observation du caractère sont indiquées dans le tableau des caractères (p.ex. VG/MG), des indications sur le choix d'une méthode adaptée figurent à la section 4.2 du document TGP/9.

4.2 Homogénéité

4.2.1 Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à l'homogénéité. Cependant, il conviendra de prêter une attention particulière aux points ci-après :

4.2.2 Pour l'évaluation de l'homogénéité, il faut appliquer une norme de population de 1% et une probabilité d'acceptation d'au moins 95%. Dans le cas d'un échantillon de 8 plantes, une plante hors-type est tolérée.

4.3 Stabilité

4.3.1 Dans la pratique, il n'est pas d'usage d'effectuer des essais de stabilité dont les résultats apportent la même certitude que l'examen de la distinction ou de l'homogénéité. L'expérience montre cependant que, dans le cas de nombreux types de variétés, lorsqu'une variété s'est révélée homogène, elle peut aussi être considérée comme stable.

4.3.2 Lorsqu'il y a lieu, ou en cas de doute, la stabilité peut être évaluée plus précisément en examinant un nouveau matériel végétal, afin de vérifier qu'il présente les mêmes caractères que le matériel fourni initialement.

5. Groupement des variétés et organisation des essais en culture

5.1 Pour sélectionner les variétés notoirement connues à cultiver lors des essais avec la variété candidate et déterminer comment diviser en groupes ces variétés pour faciliter la détermination de la distinction, il est utile d'utiliser des caractères de groupement.

5.2 Les caractères de groupement sont ceux dont les niveaux d'expression observés, même dans différents sites, peuvent être utilisés, soit individuellement soit avec d'autres caractères de même nature, a) pour sélectionner des variétés notoirement connues susceptibles d'être exclues de l'essai en culture pratiqué pour l'examen de la distinction et b) pour organiser l'essai en culture de telle sorte que les variétés voisines soient regroupées.

5.3 Il a été convenu de l'utilité des caractères ci-après pour le groupement des variétés :

- a) Plante : rapport hauteur/largeur (caractère 3)
- b) Plante : pousses basales (caractère 4)
- c) Limbe : largeur (caractère 16)
- d) Feuille : couleur principale (caractère 19) avec les groupes suivants :
 - Gr. 1 : blanc
 - Gr. 2 : jaune
 - Gr. 3 : vert
 - Gr. 4 : rouge
 - Gr 5 : pourpre
 - Gr. 6 : brun
 - Gr. 7 : noirâtre
- e) Feuille : couleur secondaire (caractère 20) avec les groupes suivants :
 - Gr. 1 : blanc
 - Gr. 2 : jaune
 - Gr. 3 : vert
 - Gr. 4 : rouge
 - Gr 5 : pourpre
 - Gr. 6 : brun

Gr. 7 : noirâtre

5.4 Des conseils relatifs à l'utilisation des caractères de groupement dans la procédure d'examen de la distinction figurent dans l'introduction générale et le document TGP/9 "Examen de la distinction".

6. Introduction du tableau des caractères

6.1 *Catégories de caractères*

6.1.1 Caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen

Les caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen sont ceux qui sont admis par l'UPOV en vue de l'examen DHS et parmi lesquels les membres de l'Union peuvent choisir ceux qui sont adaptés à leurs besoins particuliers.

6.1.2 Caractères avec astérisque

Les caractères avec astérisque (signalés par un *) sont des caractères figurant dans les principes directeurs d'examen qui sont importants pour l'harmonisation internationale des descriptions variétales : ils doivent toujours être pris en considération dans l'examen DHS et être inclus dans la description variétale par tous les membres de l'Union, sauf lorsque cela est impossible compte tenu du niveau d'expression d'un caractère précédent ou des conditions de milieu régionales.

6.2 *Niveaux d'expression et notes correspondantes*

6.2.1 Des niveaux d'expression sont indiqués pour chaque caractère afin de définir le caractère et d'harmoniser les descriptions. Pour faciliter la consignation des données ainsi que l'établissement et l'échange des descriptions, à chaque niveau d'expression est attribuée une note exprimée par un chiffre.

6.2.2 Dans le cas de caractères qualitatifs et pseudo-qualitatifs (voir le chapitre 6.3), tous les niveaux d'expression pertinents sont présentés dans le caractère. Toutefois, dans le cas de caractères quantitatifs ayant cinq niveaux ou davantage, une échelle abrégée peut être utilisée afin de réduire la taille du tableau des caractères. Par exemple, dans le cas d'un caractère quantitatif comprenant neuf niveaux d'expression, la présentation des niveaux d'expression dans les principes directeurs d'examen peut être abrégée de la manière suivante :

Niveau	Note
petit	3
moyen	5
grand	7

Toutefois, il convient de noter que les neuf niveaux d'expression ci-après existent pour décrire les variétés et qu'ils doivent être utilisés selon que de besoin :

Niveau	Note
très petit	1
très petit à petit	2
petit	3
petit à moyen	4
moyen	5
moyen à grand	6
grand	7
grand à très grand	8
très grand	9

6.2.3 Des précisions concernant la présentation des niveaux d'expression et des notes figurent dans le document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen".

6.3 *Types d'expression*

Une explication des types d'expression des caractères (caractères qualitatifs, quantitatifs et pseudo-qualitatifs) est donnée dans l'introduction générale.

6.4 *Variétés indiquées à titre d'exemples*

Au besoin, des variétés sont indiquées à titre d'exemples afin de mieux définir les niveaux d'expression d'un caractère.

6.5 *Légende*

(*) Caractère avec astérisque – voir le chapitre 6.1.2

QL Caractère qualitatif – voir le chapitre 6.3

QN Caractère quantitatif – voir le chapitre 6.3

PQ Caractère pseudo-qualitatif – voir le chapitre 6.3

MG, MS, VG, VS – voir le chapitre 4.1.5

(a)-(e) Voir les explications du tableau des caractères au chapitre 8.1

(+) Voir l'explication du tableau des caractères au chapitre 8.2

7. Table of Characteristics/Tableau des caractères/Merkmalstabelle/Tabla de caracteres

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
1.	VG	Plant: height	Plante: hauteur	Pflanze: Höhe	Planta: altura	
(+)						
QN	short	basse	niedrig	baja	Tana	3
	medium	moyenne	mittel	media	Red Fountain	5
	tall	haute	hoch	alta	Jel01	7
2.	VG	Plant: width	Plante: largeur	Pflanze: Breite	Planta: anchura	
QN	narrow	étroite	schmal	estrecha	Pink Champagne	3
	medium	moyenne	mittel	media	Red Star	5
	broad	large	breit	ancha	Can Can	7
	very broad	très large	sehr breit	muy ancha	Red Fountain	9
3.	MG/ VG	Plant: height/width ratio	Plante: rapport hauteur/largeur	Pflanze: Verhältnis Höhe/Breite	Planta: relación altura/anchura	
(*) (+)						
QN	low	bas	klein	baja	Red Fountain	1
	medium	moyen	mittel	media	Tana	3
	high	élevé	groß	alta	Southern Splendour	5
4.	VG	Plant: basal shoots	Plante: pousses basales	Pflanze: Basistriebe	Planta: ramas basales	
(*) (+)						
QL	absent	absentes	fehlend	ausentes	Southern Splendour	1
	present	présentes	vorhanden	presentes	Tana	9
5.	VG	Plant: number of basal shoots	Plante: nombre de pousses basales	Pflanze: Anzahl Basistriebe	Planta: número de ramas basales	
(+)						
QN	few	peu	wenige	pocas	Green Goddess	1
	medium	moyen	mittel	medio	Tana	2
	many	beaucoup	viele	muchas	Red Fountain	3
6.	VG	Young leaf: main color	Jeune feuille: couleur principale	Junges Blatt: Hauptfarbe	Hoja joven: color principal	
(*)						
PQ	(b) RHS Colour Chart (c) (indicate reference (e) number)	Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)	RHS- Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indíquese el número de referencia)		
7.	VG	Young leaf: Secondary color	Jeune feuille: couleur secondaire	Junges Blatt: Sekundärfarbe	Hoja joven: color secundario	
PQ	(b) RHS Colour Chart (c) (indicate reference (e) number)	Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)	RHS- Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indíquese el número de referencia)		
8.	VG	Young leaf: Tertiary color	Jeune feuille: couleur tertiaire	Junges Blatt: Tertiärfarbe	Hoja joven: color terciario	
PQ	(b) RHS Colour Chart (c) (indicate reference (e) number)	Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)	RHS- Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indíquese el número de referencia)		

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
9. (*)	VG	Petiole: main color of inner side	Pétiole: couleur principale de la face interne	Blattstiel: Hauptfarbe der Innenseite	Pecíolo: color principal de la cara interna	
PQ (e)	RHS Colour Chart (indicate reference number)	Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)	RHS- Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indíquese el número de referencia)		
10. (*)(+)	VG/MS	Petiole: length	Pétiole: longueur	Blattstiel: Länge	Pecíolo: longitud	
QN (a)	very short short medium long very long	très court court moyen long très long	sehr kurz kurz mittel lang sehr lang	muy corto corto medio largo muy largo	Cardinal Tana Jel01 Purple Sensation Red Fountain	1 3 5 7 9
11. (+)	VG/MG	Petiole: width at narrowest part	Pétiole: largeur à la partie la plus étroite	Blattstiel: Breite am schmalsten Teil	Pecíolo: anchura en el parte más estrecho	
QN (a)	narrow medium broad	étroit moyen large	schmal mittel breit	estrecho medio ancho	Red Fountain Cardinal Red Star	1 2 3
12. (*)(+)	VG	Petiole: profile in cross section	Pétiole: profil en section transversale	Blattstiel: Profil im Querschnitt	Pecíolo: perfil en sección transversal	
QN (a)	flat or slightly concave moderately concave strongly concave	plat ou légèrement concave modérément concave fortement concave	flach oder leicht konkav mäßig konkav stark konkav	plano o ligeramente cóncavo moderadamente cóncavo muy cóncavo	Cardinal Purple Sensation Red Fountain	1 2 3
13. (*)(+)	VG	Leaf: curvature	Feuille : courbure	Blatt: Biegung	Hoja: curvatura	
QN (d)	absent or very weak weak medium strong	nulle ou très faible faible moyenne forte	fehlend oder sehr gering gering mittel stark	ausente o muy débil débil media fuerte	Pink Champagne Green Goddess Albertii Can Can	1 3 5 7
14. (+)	VG	Leaf: attitude of basal third	Feuille: port du tiers basal	Blatt: Haltung des basalen Drittels	Hoja: porte del tercio basal	
QN (d)	upwards upwards and outwards outwards	dressé dressé et perpendiculaire perpendiculaire	aufrecht aufrecht und waagrecht waagrecht	hacia arriba hacia arriba y hacia afuera hacia afuera	Pink Champagne Albertii Red Fountain	1 2 3

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota	
15.	MG/ VG (*) (+)	Leaf blade: length	Limbe: longueur	Blattspreite: Länge	Limbo: longitud		
QN	(d)	very short	très court	sehr kurz	muy corto	Karo Kiri	1
		short	court	kurz	corto	Pink Champagne	3
		medium	moyen	mittel	medio	Tana	5
		long	long	lang	largo	Purple Sensation	7
		very long	très long	sehr lang	muy largo	Red Fountain	9
16.	VG/ MS (*)	Leaf blade: width	Limbe: largeur	Blattspreite: Breite	Limbo: anchura		
QN	(d)	narrow	étroit	schmal	estrecha	Pink Champagne	1
		medium	moyen	mittel	media	Purple Sensation	3
		broad	large	breit	ancha	Green Goddess	5
17.	VG (+)	Leaf: venation	Feuille: nervation	Blatt: Aderung	Hoja: nervadura		
QL	(d)	parallel	parallèle	parallel	paralela	Albertii, Red Fountain	1
		pinnate	pennée	gefiedert	pinnada	Tana	2
18.	VG	Leaf: glossiness	Feuille: brillance	Blatt: Glanz	Hoja: brillo		
QN	(c)	absent or weak	absente ou faible	fehlend oder gering	ausente o débil	Green Goddess	1
	(d)	medium	moyenne	mittel	medio	Albertii	2
		strong	forte	stark	fuerte	Red Fountain, Tana	3
19.	VG (*)	Leaf: main color	Feuille: couleur principale	Blatt: Hauptfarbe	Hoja: color principal		
PQ	(c) (d) (e)	RHS Colour Chart (indicate reference number)	Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)	RHS-Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indíquese el número de referencia)		
20.	VG (*)	Leaf: secondary color	Feuille: couleur secondaire	Blatt: Sekundärfarbe	Hoja: color secundario		
PQ	(c) (d) (e)	RHS Colour Chart (indicate reference number)	Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)	RHS-Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indíquese el número de referencia)		
21.	VG (+)	Leaf: distribution of secondary color	Feuille: répartition de la couleur secondaire	Blatt: Verteilung der Sekundärfarbe	Hoja: distribución del color secundario		
PQ	(c)	mostly middle part	principalement sur la partie médiane	überwiegend im mittleren Teil	mayormente en la parte central	Purple Sensation	1
	(d)	margin and middle part	sur le bord et sur la partie médiane	am Rand und im mittlerer Teil	parte marginal y central	Pink Champagne, Red Star	2
		mostly margin	principalement sur le bord	überwiegend am Rand	mayormente en el margen	Southern Splendour	3

	English	français	deutsch	español	Example Varieties Exemples Beispielssorten Variedades ejemplo	Note/ Nota
22.	VG	Leaf: tertiary color	Feuille: couleur tertiaire	Blatt: Tertiärfarbe	Hoja: color terciario	
PQ	(c) (d) (e)	RHS Colour Chart (indicate reference number)	Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)	RHS- Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indíquese el número de referencia)	
23.	VG	Leaf: main color of lower side	Feuille: couleur principale de la face inférieure	Blatt: Hauptfarbe der Unterseite	Hoja: color principal del envés	
PQ	(d) (e)	RHS Colour Chart (indicate reference number)	Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)	RHS- Farbkarte (Nummer angeben)	Carta de colores RHS (indíquese el número de referencia)	

8. Explications du tableau des caractères

8.1 *Explications portant sur plusieurs caractères*

Les caractères auxquels l'un des codes suivants a été attribué dans la deuxième colonne du tableau des caractères doivent être examinés de la manière indiquée ci-après :

- (a) Les observations sur le pétiole doivent être effectuées sur les feuilles adultes au tiers médian du feuillage d'une tige.
- (b) Les observations sur la jeune feuille doivent être effectuées au sommet de la tige.
- (c) Les observations relatives à la couleur et à la brillance de la feuille doivent être effectuées sur la face supérieure.
- (d) Les observations sur la feuille et le limbe doivent être effectuées sur les feuilles adultes de la partie inférieure du feuillage de la tige.
- (e) La couleur principale est la couleur occupant la plus grande surface de la feuille. La couleur secondaire est la couleur occupant la deuxième surface la plus grande et la couleur occupant la troisième surface la plus grande est la couleur tertiaire. Lorsque les surfaces des couleurs principale et secondaire sont trop similaires pour pouvoir déterminer de manière fiable quelle est la couleur qui occupe la plus grande surface du limbe, la couleur la plus foncée est considérée comme la couleur principale.

8.2 *Explications portant sur certains caractères*

Ad. 1 : Plante : hauteur

Les observations relatives à la hauteur de la plante doivent être effectuées vers la fin du cycle de végétation.

Ad. 3 : Plante : rapport hauteur/largeur



1
bas



3
moyen



5
élevé

Ad. 4 : Plante : pousses basales

Ad. 5 : Plante : nombre de pousses basales

Les observations doivent être effectuées vers la fin du cycle de végétation.



1
absentes

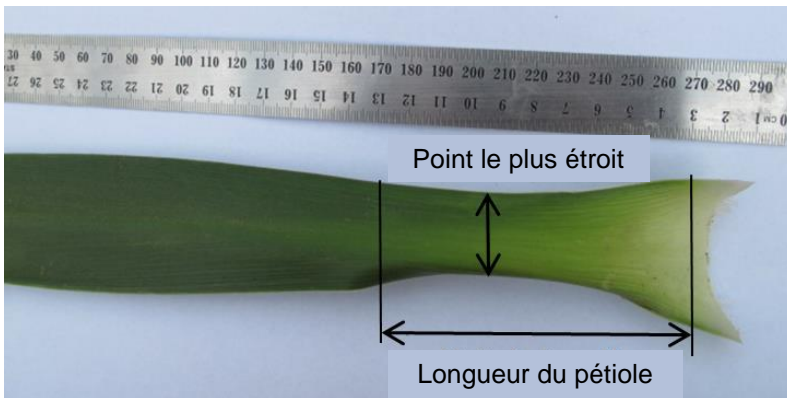


9
présentes

Ad. 10 : Pétiole : longueur

Ad. 11 : Pétiole : largeur à la partie la plus étroite

Le pétiole commence au point d'attache à la tige et se termine au début du limbe, au point où la largeur de la feuille commence à augmenter.



Ad. 12 : Pétiole : profil en section transversale

Les observations doivent être effectuées au tiers moyen du pétiole.



1
plat ou légèrement concave



2
modérément concave



3
fortement concave

Ad. 13 : Feuille : courbure



1
nulle ou très faible



3
faible



5
moyenne



7
forte

Ad. 14 : Feuille : port du tiers basal



1
dressé

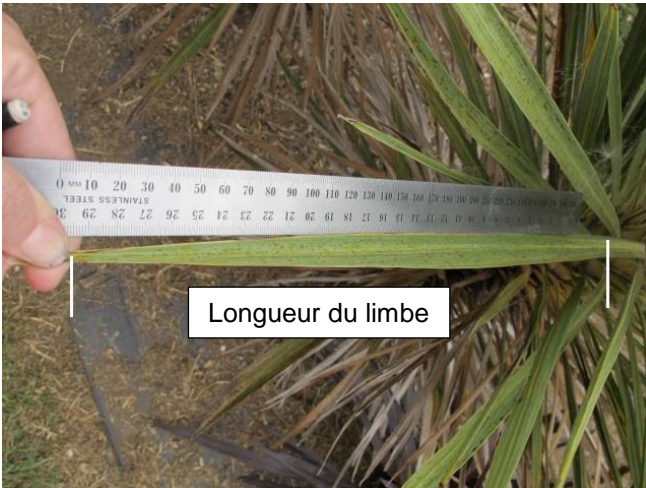


2
dressé et perpendiculaire



3
perpendiculaire

Ad. 15 : Limbe : longueur



La longueur du limbe doit être déterminée à partir du sommet jusqu'au pétiole. On peut reconnaître la base du limbe et le pétiole grâce au changement de largeur et de profil en section transversale de la feuille.

Ad. 17 : Feuille : nervation



1
parallèle



2
pennée

Ad. 21 : Feuille : répartition de la couleur secondaire

La couleur secondaire n'est présente que sous forme de stries.



1
principalement sur la partie médiane



2
sur le bord et sur la partie médiane



3
principalement sur le bord

9. Bibliographie

Harris, W., 2001: Horticultural and conservation significance of the genetic variation of cabbage trees *Cordylina* spp.). In: Oates MR (ed.). *New Zealand plants and their story. Proceedings of a Conference held in Wellington 1-3 October 1999.* Lincoln, Royal New Zealand Institute of Horticulture, NZ. 87-91 pp.

Metcalf, L. J., 1975: *The Cultivation of New Zealand trees and shrubs*, AH & AW Reed Ltd. Auckland, NZ

Poole, A. L. and Adams, N. M., 1986: *Trees and Shrubs of New Zealand*; Government Printing Office Publishing. Wellington, NZ. 38-42 pp.

Simpson, P., 2000 : *Dancing Leaves: The story of the New Zealand cabbage tree*, Canterbury University Press, Christchurch, NZ

10. Questionnaire technique

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

	Date de la demande : (réservé aux administrations)
--	---

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE
à remplir avec une demande de certificat d'obtention végétale

1. Objet du questionnaire technique

1.1 Genre

1.1.1 Nom botanique

1.1.2 Nom commun

1.2 Espèces (veuillez préciser)

1.2.1 Nom botanique

1.2.2 Nom commun

2. Demandeur

Nom

Adresse

Numéro de téléphone

Numéro de télécopieur

Adresse électronique

Obtenteur (s'il est différent du demandeur)

3. Dénomination proposée et référence de l'obteneur

Dénomination proposée (le cas échéant)

Référence de l'obteneur

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

#4. Renseignements sur le schéma de sélection et la méthode de multiplication de la variété

4.1 Schéma de sélection

Variété résultant d'une :

4.1.1 Hybridation

- a) hybridation contrôlée []
(indiquer les variétés parentales)

(.....) x (.....)
parent femelle parent mâle

- b) hybridation à généalogie partiellement inconnue []
(indiquer la ou les variété(s) parentale(s) connue(s))

(.....) x (.....)
parent femelle parent mâle

- c) hybridation à généalogie totalement inconnue []

4.1.2 Mutation []
(indiquer la variété parentale)

.....

4.1.3 Découverte et développement []
(indiquer le lieu et la date de la découverte, ainsi que la méthode de développement)

.....

4.1.4 Autre []
(veuillez préciser)

.....

Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

4.2 Méthode de multiplication de la variété

4.2.1 Multiplication végétative

- a) boutures []
- b) multiplication *in vitro* []
- c) division []
- c) autre (veuillez préciser) []

[]

4.2.2 Autre []
(veuillez préciser)

[]

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

5. Caractères de la variété à indiquer (Le chiffre entre parenthèses renvoie aux caractères correspondants dans les principes directeurs d'examen; prière d'indiquer la note appropriée.)

Caractères	Exemples	Note
5.1 Plante : rapport hauteur/largeur (3)		
bas	Red Fountain	1[]
bas à moyen		2[]
moyen	Tana	3[]
moyen à élevé		4[]
élevé	Southern Splendour	5[]
5.2 Plante : pousses basales (4)		
absentes	Southern Splendour	1[]
présentes	Tana	9[]
5.3 Limbe : largeur (16)		
étroit	Pink Champagne	1[]
étroit à moyen		2[]
moyen	Purple Sensation	3[]
moyen à large		4[]
large	Green Goddess	5[]
5.4 (i) Feuille : couleur principale (19)		
Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)		
5.4 (ii) Feuille : couleur principale (19)		
blanc		1[]
jaune		2[]
vert		3[]
rouge		4[]
pourpre		5[]
brun		6[]
noirâtre		7[]

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

Caractères	Exemples	Note
5.5 (i) Feuille : couleur secondaire (20)		
Code RHS des couleurs (indiquer le numéro de référence)		
5.5 (ii) Feuille : couleur secondaire (20)		
blanc		1[]
jaune		2[]
vert		3[]
rouge		4[]
pourpre		5[]
brun		6[]
noirâtre		7[]

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

6. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés

Veillez indiquer dans le tableau ci-dessous et dans le cadre réservé aux observations en quoi votre variété candidate diffère de la ou des variété(s) voisine(s) qui, à votre connaissance, s'en rapproche(nt) le plus. Ces renseignements peuvent favoriser la détermination de la distinction par le service d'examen.

Dénomination(s) de la ou des variété(s) voisine(s) de votre variété candidate	Caractère(s) par lequel ou lesquels votre variété candidate diffère des variétés voisines	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez la ou les variété(s) voisine(s)	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez votre variété candidate
<i>Exemple</i>	<i>Feuille : largeur</i>	<i>étroite</i>	<i>moyenne</i>

Observations:

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

#7. Renseignements complémentaires pouvant faciliter l'examen de la variété

7.1 En plus des renseignements fournis dans les sections 5 et 6, existe-t-il des caractères supplémentaires pouvant faciliter l'évaluation de la distinction de la variété?

Oui [] Non []

(Dans l'affirmative, veuillez préciser)

7.2 Des conditions particulières sont-elles requises pour la culture de la variété ou pour la conduite de l'examen?

Oui [] Non []

(Dans l'affirmative, veuillez préciser)

7.3 Autres renseignements

Utilisation principale de la variété

a) plante en pot [..]
b) plante de jardin [..]
c) autre (veuillez préciser) [..]

7.4 Une photographie en couleurs représentative de la variété montrant les principaux caractères distinctifs de cette dernière, devra être jointe au questionnaire technique. La photographie fournira une illustration visuelle de la variété candidate qui complète les informations fournies dans le questionnaire technique.

Les principaux points à prendre en considération lors de la prise d'une photographie de la variété candidate seraient les suivants :

- Indication de la date et de l'emplacement géographique
- Désignation correcte (référence d'obteneur)
- Photographie imprimée de bonne qualité (minimum 10 cm x 15 cm) et/ou version en format électronique à résolution suffisante (minimum 960 x 1280 pixels)

Des conseils pour la remise de photographies avec le questionnaire technique sont disponibles dans le document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen", note indicative (GN) 35 (<http://www.upov.int/tgp/fr/>).

[Le lien indiqué peut être supprimé par les membres de l'Union lorsqu'ils rédigent leurs propres principes directeurs d'examen.]

8. Autorisation de dissémination

a) La législation en matière de protection de l'environnement et de la santé de l'homme et de l'animal soumet-elle la variété à une autorisation préalable de dissémination?

Oui [] Non []

b) Dans l'affirmative, une telle autorisation a-t-elle été obtenue?

Oui [] Non []

Si oui, veuillez joindre une copie de l'autorisation.

Les autorités peuvent prévoir que certains de ces renseignements seront indiqués dans une section confidentielle du questionnaire technique.

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

9. Renseignements sur le matériel végétal à examiner ou à remettre aux fins de l'examen

9.1 L'expression d'un ou plusieurs caractère(s) d'une variété peut être influencée par divers facteurs, tels que parasites et maladies, traitement chimique (par exemple, retardateur de croissance ou pesticides), culture de tissus, porte-greffes différents, scions prélevés à différents stades de croissance d'un arbre, etc.

9.2 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. Si le matériel végétal a été traité, le traitement doit être indiqué en détail. En conséquence, veuillez indiquer ci-dessous si, à votre connaissance, le matériel végétal a été soumis aux facteurs suivants :

- | | | |
|---|---------|---------|
| a) micro-organismes (p. ex. virus, bactéries, phytoplasmes) | Oui [] | Non [] |
| b) Traitement chimique (p. ex. retardateur de croissance, pesticides) | Oui [] | Non [] |
| c) Culture de tissus | Oui [] | Non [] |
| d) Autres facteurs | Oui [] | Non [] |

Si vous avez répondu "oui" à l'une de ces questions, veuillez préciser.

.....

10. Je déclare que, à ma connaissance, les renseignements fournis dans le présent questionnaire sont exacts :

Nom du demandeur

Signature

Date

[Fin du document]